



Déclaration FSU CTA 6 avril

Ce CTA se tient dans un contexte sanitaire inédit de par son ampleur, sa durée et ses conséquences à court et moyen termes. Nous tenons à saluer ici l'effort remarquable et l'engagement des personnels soignants en premier lieu, et de tous ceux qui, au risque de leur santé, par leur travail souvent peu considéré, assurent notre quotidien. Les agents du service public ont manifesté un engagement immédiat et conséquent dans la gestion de cette crise. Cette mobilisation est d'autant plus remarquable qu'elle intervient alors que cela fait des mois et des mois que l'hôpital public se mobilise pour dénoncer l'insuffisance de moyens, sans réponse autre que l'indifférence du pouvoir. Cela fait bientôt 3 ans que l'Éducation est attaquée par des suppressions de postes, des réformes subies, un dialogue social abimé, des personnels méprisés qui perdent le sens de leur métier. Et pourtant eux aussi ont su se mobiliser.

Le président de la République a déclaré « rien ne sera plus comme avant ». Pour être crédibles, ces paroles fortes doivent être suivies d'actes en cohérence : la Fonction Publique doit être réhabilitée, dotée de moyens à la hauteur de ses missions, les personnels respectés et revalorisés, et les instances de gestion paritaire restaurées.

Les personnels d'enseignement et d'éducation, les personnels de santé et des services sociaux, les personnels administratifs, titulaires comme contractuels, veillent à garantir un lien avec les élèves qui leur sont confiés et, dans la mesure du possible, la poursuite des apprentissages. La charge de travail des enseignants, pour créer des contenus qui fassent sens dans ces conditions, est énorme. Or force est de constater qu'au début de cette période, certains personnels ont pu être mis en danger par les propos contradictoires du ministre de l'Éducation Nationale, du Premier ministre ou du Président de la République, et par l'irresponsabilité de certains chefs d'établissements. Force est de constater encore que la fameuse « continuité pédagogique » soulève interrogations et pose problèmes, des problèmes matériels et techniques mais aussi pédagogiques, de justice sociale. Chacun doit le garder à l'esprit sous peine de créer de nouvelles dissensions, de l'injustice là où, plus que jamais, nous avons besoin de confiance, de solidarité.

Pour la FSU, la continuité pédagogique doit s'entendre avec toute la raison, la prudence qui s'imposent. Elle ne devra pas demain être considérée comme un laboratoire d'expériences pour une pédagogie nouvelle alors qu'elle est réalisée dans l'urgence, sans que rien n'ait pu être anticipé faute aux tergiversations du ministre. Les personnels n'ont d'une part pas été formés au « distanciel », ne sont équipés que sur leurs moyens personnels et ils considèrent d'autre part que l'acte pédagogique se conçoit en présentiel, dans le cadre d'une interaction permanente. Ils font donc au mieux pour maintenir le contact avec leurs élèves et ne pas creuser davantage les inégalités. A ce jour les moyens de maintenir le lien avec les élèves privés de connexion internet ou d'accès aux équipements informatiques n'ont pas été trouvés, c'est un problème majeur. D'autre part, le risque est grand que l'élève soit considéré comme responsable de son échec en cas de difficulté, la formation à distance ayant été considérée comme acquise car peu ou prou suivie.

Demander aux familles de se déplacer dans les établissements est contraire aux règles sanitaires en vigueur. Demander aux enseignants d'avoir un contact téléphonique systématique avec tous les élèves ne relève pas des obligations statutaires et ne peut donc pas être imposé.

Dans ce contexte, la FSU demande à ce qu'une attention soutenue soit portée à l'égard de tous les personnels qui rencontreraient des difficultés de santé, des difficultés dans la mise en œuvre d'un enseignement à distance ; une attention soutenue aux collègues stagiaires dont nous souhaiterions savoir dans quelles conditions leur titularisation pourra être prononcée ; une attention soutenue à l'égard des personnels contractuels (enseignants, CPE, Psy-EN, AESH ou AED, etc.) dans les établissements du 1^{er} et 2nd degré ou dans les Greta, dont le contrat viendrait à se terminer et pour lesquels nous demandons la prolongation de ces contrats.

Dans le même esprit, nous demandons un délai supplémentaire et à ce qu'une attention particulière soit mise en place pour les personnels concernés par la mobilité et les questions de carrière. Il ne serait pas concevable que la date de fermeture du serveur pour les mutations intra ne soit pas décalée, dans le contexte anxiogène que nous connaissons et où se rajoute l'inquiétude fort légitime des personnels entrants ou contraints à mobilité.

En ce qui concerne les professeurs et CPE stagiaires, la FSU souhaite des clarifications au sujet de leur titularisation et rappelle :

- que la période de confinement n'est pas assimilable à une période d'absence, que celle-ci n'entre donc pas dans le calcul des jours d'absence qui induirait après 36 jours une prolongation de stage."
- que la titularisation des professeurs certifiés, bien que s'effectuant après la formulation de trois avis (chef d'établissement, directeur de l'INSPE, IPR), ne nécessite pas forcément une inspection mais peut se fonder sur les rapports des tuteurs. Il est donc possible d'alléger la procédure en faisant en sorte qu'il n'y en ait pas.
- qu'il faut tenir compte des circonstances exceptionnelles et ajuster les attendus à leur égard. Ces derniers, dont certains sont parents avec enfants, sont déjà fortement impliqués pour assurer la « continuité pédagogique » avec les élèves dont ils ont la charge. Il nous semble donc opportun de demander à l'INSPE de tenir compte des situations difficiles engendrées par le confinement, de réduire la masse de travail exigée en conséquence et d'allonger les délais de remise des travaux."

Le 16 mars le Président de la république a déclaré « *j'ai décidé que toutes les réformes en cours seraient suspendues à commencer par la réforme des retraites* ». La ministre du Travail a annoncé un report au 1^{er} septembre 2020 de la réforme du mode de calcul de l'allocation chômage et un allongement de leur allocation pour les demandeurs d'emploi en fin de droits. Dans ce contexte, pourquoi le ministre de l'Education nationale s'obstine-t-il à supprimer des postes pour la rentrée 2020 ? Le gain financier est dérisoire, le dogme de la réduction des déficits publics n'a plus aucun sens, mais l'impact dans les établissements et les personnels est important. Pourquoi s'obstine-t-il à maintenir sa réforme du lycée et du baccalauréat largement contestées par la profession ?

La FSU demande, comme elle l'a déjà fait par courriers conjoints avec FO, l'annulation de toutes les suppressions de postes et le rétablissement des postes nécessaires et c'est pourquoi elle a refusé de siéger au CTA du 30 mars.

La FSU interviendra sur chaque point à l'ordre du jour par une déclaration spécifique.

La FSU rappelle qu'il est inacceptable que des militants syndicaux soient poursuivis, convoqués au commissariat et menacés de sanctions disciplinaires dans le cadre de leur activité syndicale. Ce que demande la FSU est simple, le retrait de la plainte de la proviseure du lycée, l'abandon de toute poursuite et de toute sanction disciplinaire par le rectorat contre les représentants syndicaux et autres personnels ainsi qu'aux lycéens et la suppression de ce document de leur dossier administratif.

La gestion de cette crise par le biais de la loi du 23 mars 2020 créant « l'état d'urgence sanitaire » permet un contrôle très strict de la population avec une limitation des libertés individuelles et collectives, sans limitation de durée. Par le biais d'ordonnances il déroge au Code du travail en permettant par exemple d'allonger la durée hebdomadaire de travail. Il ne faudrait pas que, sous couvert « d'efficacité sanitaire » cette période de crise soit l'occasion de réduire durablement l'Etat de droit comme ce fut le cas avec l'épisode tragique de 2015, qui vit la création de lois d'exception, adoptées dans le droit commun quelques années plus tard.

Pour la FSU, l'Etat doit être le garant de la démocratie, s'autolimiter dans ses prérogatives pour non seulement gérer la crise de la manière la plus efficace possible, avec l'accord de la population, mais aussi pour préparer au mieux la sortie de cette crise sanitaire et le retour à un état de droit, actuellement sérieusement affaibli.

Dans ce contexte, la FSU, consciente de ses responsabilités, continuera sans faiblir de représenter et de défendre les personnels dans les instances (CTA, CHS-CT) dont les prérogatives doivent être respectées.